

L'hôpital de jour n'assure pas la gestion de votre moyen de transport.

Le transport personnel est à favoriser. En cas d'impossibilité, vous pouvez réserver un véhicule sanitaire léger (VSL) ou un taxi conventionné. Un bon de transport vous sera remis.

 RÈGLES À RESPECTER

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006,  
**il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement.**

**L'introduction et la consommation d'alcool sont interdites.**

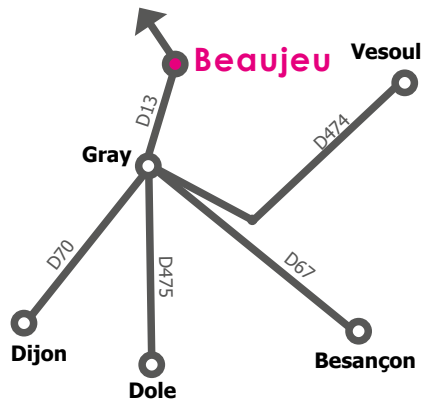
Pour des questions d'hygiène, les animaux doivent rester en dehors des locaux d'hospitalisation.

### Plan d'accès

#### Clinique Médicale Brugnon Agache

14 rue des écoles | 70100 BEAUJEU  
Tél. 03 84 67 78 72 | Fax. 03 84 67 77 02  
cmba-hdj@fondation-arcenciel.fr

 [cmba@fondation-arcenciel.mssante.fr](mailto:cmba@fondation-arcenciel.mssante.fr) (messagerie de santé sécurisée)



Un parking est à votre disposition dans l'enceinte de la clinique

Ne pas jeter sur la voie publique | Réalisation : Service communication - Fondation Arc-en-Ciel - Novembre 2024

[www.fondation-arcenciel.fr](http://www.fondation-arcenciel.fr)



# L'HÔPITAL DE JOUR



Fondation  
**ARC·EN·CIEL**  
Ensemble, avec vous, pour vous

PÔLE SANTÉ

## LE RÔLE DE L'HÔPITAL DE JOUR

L'hôpital de jour accueille en demi-journée des personnes dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation complète. Vous retrouvez le soir votre environnement habituel. Il permet de :

- éviter, retarder ou raccourcir une hospitalisation complète ;
- préserver ou restaurer l'indépendance et contribuer au maintien à domicile ;
- informer et accompagner les aidants.

Le rôle de l'hôpital de jour est complémentaire et indissociable de celui du médecin traitant.

## VOTRE ACCUEIL

- A la suite d'une commission d'admission, vous êtes convoqué pour **une demi-journée d'évaluation** ; la présence d'un proche est souhaitable.
- L'infirmière coordinatrice vous accueille afin de renseigner **les formalités administratives**, votre dossier médical est complété, un bilan initial est également réalisé. Vous rencontrez l'équipe de rééducation ainsi que votre médecin référent.
- A l'issue de cette journée, **un projet thérapeutique personnalisé** est établi et fait l'objet d'un contrat de soins.

**Votre convocation vous sera adressée par courrier et un rappel téléphonique sera fait la semaine précédent le rendez-vous.**

## LE FONCTIONNEMENT

- Plusieurs demi-journées par semaine vous sont proposées (prise en charge individuelle ou en groupe).
- Votre prise en soins est ajustée au cours du séjour, des bilans avec les différents professionnels sont réalisés.
- Un bilan médical de sortie est établi, un courrier est envoyé à votre médecin traitant.
- La date de sortie est fixée par votre médecin référent en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.



## L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- médecin gériatre - oncogériatre
- professeur d'activités physiques adaptées
- médecin
- assistante sociale
- infirmière coordinatrice
- psychologue / neuropsychologue
- ergothérapeute
- diététicienne
- kinésithérapeute
- aide-soignant

« Votre réadaptation sera adaptée à vos possibilités et à votre état de santé. Elle a pour but de vous aider à reprendre confiance en vos capacités, à les développer et à acquérir les comportements bénéfiques à votre santé.

**Elle nécessite votre participation active. »**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Pensez à apporter **les pièces justificatives** qui sont notées sur votre convocation pour votre journée d'évaluation.
- Chaque jour, **présentez-vous** auprès de l'infirmière coordinatrice pour revoir **l'organisation de votre planning**.
- **Un vestiaire personnel** est à votre disposition si vous le souhaitez, une clé vous sera remise.
- **Un espace détente** est également à votre disposition (télévision, lecture, musique).
- Merci d'apporter **l'ordonnance de votre traitement en cours** (ordonnance à jour). Si vous prenez un médicament pendant votre temps de présence à la clinique, il vous sera fourni.
- Si vous avez besoin d'aides techniques (cannes, déambulateur, lunettes, appareils auditifs...), pensez à les apporter.

## ABSENCE ET SORTIE

Durant votre hospitalisation vous n'êtes pas autorisé à quitter l'enceinte de l'établissement.

**Vous devez joindre impérativement l'infirmière coordinatrice ainsi que votre compagnie de transport pour signaler une éventuelle absence** (chaque jour d'absence doit être signalé).